

J'habite Beaucé,
La Chapelle-
Fleurigné, La
Selle-En-Luitré ou
Luitré-Dompierre.

JE SOUHAITE INSCRIRE MON ENFANT À L'ÉCOLE PUBLIQUE DE BEAUCÉ

Inscription en **Petite Section**

Mon enfant aura 3 ans à la rentrée
ou avant le 31 décembre suivant sa
rentrée.
Son inscription à l'école est
obligatoire.

L'année scolaire
précédent l'arrivée à
l'école

1. PRISE DE CONNAISSANCE

Je contacte l'école pour informer la
directrice de l'inscription future de mon
enfant.



L'année scolaire
précédent l'arrivée à
l'école

2. PRÉ-INSCRIPTION

Rendez-vous à la mairie de Beaucé, avec

- **votre livret de famille, ou l'acte de naissance** de votre enfant
- une **attestation de domicile** de moins de 3 mois.



Juin/juil

4. VISITES EN PETITS GROUPES

La future maîtresse de mon enfant me
contacte en mai/juin afin d'organiser une
visite de l'école (4 à 5 enfants et leurs
parents).

Inscription suite à un **Changement d'école**

Je contacte l'école, puis je fais la pré-
inscription en mairie de Beaucé (1), la visite
sera individuelle (2), la rentrée pourra se faire
à n'importe quel moment de l'année (4)

Inscription en

Très Petite Section

Mon enfant aura 2 ans avant le 1er
septembre précédent sa rentrée.
Son inscription est facultative et
soumise à accord de l'école
(capacités d'accueil).

L'année scolaire
précédent l'arrivée à
l'école

Je contacte l'école afin d'inscrire mon
enfant sur la liste d'attente de Très
Petite Section.

Une place est disponible; la directrice
me prévient.
Mon enfant est propre.

fin juin

3. INSCRIPTION

L'inscription est finalisée par la
directrice de l'école, après
vérification du carnet de santé
(**vaccinations obligatoires**).



5. RENTREE

Nous nous retrouvons pour la rentrée de
votre enfant ! *La rentrée peut se faire en
cours d'année pour la Très Petite Section.*

Septembre

